

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 25 juin 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 juin 2012

2012 DAC 368 Subventions aux associations Les Semeurs (18e), ManDrake (93100 Montreuil) et Tango Ostinato (14e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 5 juin 2012 par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement aux associations Les Semeurs, ManDrake et Tango Ostinato ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Les Semeurs, 3 impasse Molin 75018 Paris, pour le spectacle La sombre sautillante, présenté au Grand Parquet en septembre 2012. X01682 ; 2012_00004; 18639 ;

Article 2 : Une subvention d'un montant de 6.000 euros est attribuée à l'association Man Drake, 21 rue des Charmes BP 67 93511 Montreuil, pour le spectacle Anatomia Publica, présenté à l'Atelier de Paris Carolyn Carlson, à la Cartoucherie (12e) les 10 et 11 février et 14 juin 2012. X07789 ; 2012_ 01039 ; 71722 ;

Article 3 : Une subvention d'un montant de 6.000 euros est attribuée à l'association Tango Ostinato, 7 rue Raymond Losserand 75014 Paris, pour le spectacle Abrazos, présenté au Point Ephémère (10e) le 12 juin 2012 et à Micadanses (4e) en septembre 2012. 4161 ; 2012_04096 ;

Article 4 : La dépense correspondante, soit 17.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004: provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.